

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : LESSIVE LIQUIDE ECOCERT  
Type de produit : Détergent  
Groupe de produits : Produit commercial  
Autres moyens d'identification : B26299T; B26291TV; B26298T.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Usage professionnel  
Utilisation de la substance/mélange : Lessive liquide Ecocert

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

EASYPRO  
BP 70539  
81107 CASTRES - France  
Tél +33 (0)5 63 62 61 91 - Fax +33 (0)5 63 62 70 34  
[info@easypro.fr](mailto:info@easypro.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux Non classé  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318  
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# LESSIVE LIQUIDE ECOCERT

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient :

Acide sulfurique, esters de mono-alkyles C12-16, sels de sodium; Alcool gras éthoxylé (C12-C14)

Mentions de danger (CLP) :

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage, des vêtements de protection, des gants de protection.

P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

Phrases EUH :

EUH208 - Contient Linalool(78-70-6), Linalyle acetate(115-95-7). Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non déterminé.

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles C12-16, sels de sodium	(N° CAS) 73296-89-6 (N° CE) 277-362-3 (N° REACH) 01-2119489464-26	1 – 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Alcool gras éthoxylé (C12-C14)	(N° CAS) 68439-50-9 (N° CE) Polymer	1 – 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Linalool	(N° CAS) 78-70-6 (N° CE) 201-134-4 (N° Index) 603-235-00-2	0,1 – 1	Skin Sens. 1B, H317
Linalyle acetate	(N° CAS) 115-95-7 (N° CE) 204-116-4 (N° REACH) 01-2119454789-19	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317

# LESSIVE LIQUIDE ECOCERT

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide sulfurique, esters de mono-alkyles C12-16, sels de sodium	(N° CAS) 73296-89-6 (N° CE) 277-362-3 (N° REACH) 01-2119489464-26	( 10 ≤C < 20) Eye Irrit. 2, H319 ( 20 ≤C < 100) Eye Dam. 1, H318

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. D'une manière générale, en cas doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Consulter un médecin si une indisposition se développe.
Premiers soins après contact avec la peau	: Ôter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Laver immédiatement à l'eau abondante (pendant au moins 20 minutes), y compris sous les paupières. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion	: Cracher. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin si une indisposition se développe.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de soins médicaux immédiats ou de traitements particuliers identifiés.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aucuns dans des conditions normales d'utilisation.
-------------------	--

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Evacuer la zone. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection adéquat. Recueillir le produit répandu. Le produit répandu sur une surface dure peut présenter un risque important de glissades/chutes.
-------------------	---

# LESSIVE LIQUIDE ECOCERT

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 8. RUBRIQUE 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.  
Produits incompatibles : Ne pas mélanger avec d'autres produits.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

# LESSIVE LIQUIDE ECOCERT

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité.

##### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial. Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection. Éviter le port de lentilles de contact

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection de la peau et du corps:

Pas de vêtement de travail spécialement recommandé

###### Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Éviter le contact avec des mains irritées

###### Autres protecteurs de la peau

###### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Si le contact répété avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection.

##### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

###### Protection des voies respiratoires:

Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante.

##### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Éviter le rejet dans l'environnement.

##### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Apparence	: Visqueux. opalescent.
Odeur	: Lavande.

# LESSIVE LIQUIDE ECOCERT

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Pas disponible
Point d'éclair	: > 60 °C
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 11 +/- 0,5
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 1 +/- 0,01
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas disponible
Taille d'une particule	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Non applicable
Forme de particule	: Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'agglomération des particules	: Non applicable
Surface spécifique d'une particule	: Non applicable
Empoussiérage des particules	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : < 1 %

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : < 1 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Voir Rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Voir Rubrique 7. Manipulation et stockage.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

# LESSIVE LIQUIDE ECOCERT

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

#### Acide sulfurique, esters de mono-alkyles C12-16, sels de sodium (73296-89-6)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 orale	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

#### Alcool gras éthyoxylé (C12-C14) (68439-50-9)

DL50 orale rat	< 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	1,6 mg/l

#### Linalool (78-70-6)

DL50 orale rat	2790 mg/kg
DL50 cutanée lapin	5610 mg/kg

#### Linalyle acetate (115-95-7)

DL50 orale rat	> 9000 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 voie cutanée	> 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: 11 +/- 0.5  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.  
pH: 11 +/- 0.5  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

#### Linalyle acetate (115-95-7)

LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
-------------------------------------	---

Danger par aspiration : Non classé

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# LESSIVE LIQUIDE ECOCERT

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

#### Acide sulfurique, esters de mono-alkyles C12-16, sels de sodium (73296-89-6)

CL50 - Poisson [1]	3,6 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 10 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	> 20 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 72h - Algues [2]	12 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
NOEC (chronique)	1,8 mg/l

#### Linalool (78-70-6)

CL50 - Poisson [1]	27,8 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	156,7 mg/l

#### Linalyle acetate (115-95-7)

CL50 - Poisson [1]	11 mg/l Test organisms (species): Cyprinus carpio
CE50 - Crustacés [1]	15 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	62 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### LESSIVE LIQUIDE ECOCERT

Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
------------------------------	----------------

##### Acide sulfurique, esters de mono-alkyles C12-16, sels de sodium (73296-89-6)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

##### Alcool gras éthoxylé (C12-C14) (68439-50-9)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	> 90 % OCDE 301 F

##### Linalool (78-70-6)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	64,2 % OCDE 301D

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Acide sulfurique, esters de mono-alkyles C12-16, sels de sodium (73296-89-6)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	≤ -2,42
--	---------



# LESSIVE LIQUIDE ECOCERT

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.
------------------------------	---------------------

<b>Alcool gras éthoxylé (C12-C14) (68439-50-9)</b>	
BCF - Poisson [2]	12,7 l/kg

<b>Linalool (78-70-6)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,7
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>LESSIVE LIQUIDE ECOCERT</b>	
Ecologie - sol	Le produit est miscible dans l'eau. Il peut être diffusé dans les réseaux d'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>LESSIVE LIQUIDE ECOCERT</b>	
Résultats de l'évaluation PBT	Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles  
Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Méthodes de traitement des déchets : Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE, Décret no 2011-828, Ordonnance no 2010-1579). Conformément aux codes 15 01 (2000/532/CE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le propre produit, dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un résidu non dangereux.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2000/532/CE: Décision de la Commission du 3 mai 2000. Législation nationale: Décret no 2011-828, Ordonnance no 2010-1579, Article 256 de la loi n° 2010-788, Arrêté du 03 octobre 2012 publié au JORF du 06 novembre 2012, Décret N° 2012-602 du 30 avril 2012. Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

Indications complémentaires : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit. Vider complètement les emballages avant élimination.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

# LESSIVE LIQUIDE ECOCERT

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>				
Non déterminé.	Non déterminé.	Non déterminé.	Non déterminé.	Non déterminé.
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non déterminé.	Non déterminé.	Non déterminé.	Non déterminé.	Non déterminé.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non déterminé.	Non déterminé.	Non déterminé.	Non déterminé.	Non déterminé.
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non déterminé.	Non déterminé.	Non déterminé.	Non déterminé.	Non déterminé.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non déterminé.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV

: < 1 %

Recommandations du CESIO

: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Fragrances allergisantes > 0,01%:

# LESSIVE LIQUIDE ECOCERT

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

LINALOOL

Règlement relatif aux détergents (648/2004/CE): Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, savon	<5%
parfums	
LINALOOL	

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2		Modifié	Ajout EUH 208

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Attention, toutes ces informations concernent le produit concentré. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient Linalool(78-70-6), Linalyle acetate(115-95-7). Peut produire une réaction allergique.

# LESSIVE LIQUIDE ECOCERT

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Met. Corr. Not classified		Jugement d'experts
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul

La classification respecte : ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.